

26 février 2020

Le présent document contient des renseignements importants que vous devez connaître au sujet du Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life - série O. Le prospectus simplifié du fonds présente des renseignements plus détaillés. Demandez-en un exemplaire à votre représentant, communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., au 1-877-344-1434 ou à info@placementsmondiauxsunlife.com, ou visitez le site www.placementsmondiauxsunlife.com.

Avant d'investir dans un fonds, déterminez s'il cadre avec vos autres placements et s'il correspond à votre degré de tolérance au risque.

Sous réserve de toutes les approbations requises des porteurs de parts et des organismes de réglementation, la Catégorie équilibrée canadienne BlackRock Sun Life fusionnera avec le Portefeuille FNB équilibré tactique Sun Life vers le 5 juin 2020. Le Fonds ne pourra plus faire l'objet de souscriptions par de nouveaux comptes à compter de la fermeture des bureaux le 26 février 2020.

Bref aperçu

| | | | |
|--|--------------------------------------|--------------------------------|---|
| Code du ou des fonds : | FA : SUNO5116 | Gestionnaire de fonds : | Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. |
| Date de lancement de la série : | (Série O) 1 ^{er} avril 2014 | Gestionnaire de portefeuille : | Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. |
| Valeur totale du fonds au 31 décembre 2019 : | 1,9 million de dollars | Distributions : | Dividendes ordinaires (le cas échéant), annuellement, décembre. Dividendes sur les gains en capital (le cas échéant), annuellement, dans les 60 jours suivant le 31 décembre. |
| Ratio des frais de gestion (RFG) : | 0,24 % | Placement minimal : | 500 \$ au départ, 50 \$ par placement supplémentaire |

Dans quoi le fonds investit-il?

L'objectif de placement du fonds est de chercher à procurer une combinaison de revenu et de croissance au moyen d'une exposition, essentiellement, à des titres de participation canadiens et à des titres de créance canadiens, en investissant principalement dans des parts du Fonds équilibré canadien BlackRock Sun Life ou le fonds qui le remplace (le «fonds constitué en fiducie sous-jacent»). Le fonds peut investir jusqu'à 45 % de l'actif du fonds constitué en fiducie sous-jacent dans des titres étrangers.

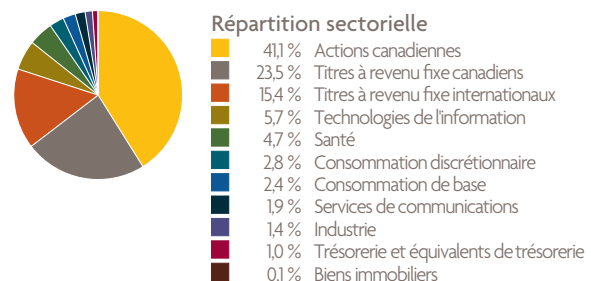
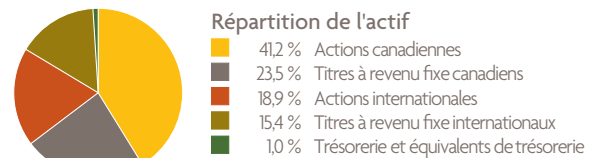
Le graphique ci-dessous vous donne un aperçu des placements du fonds au 31 décembre 2019. Les placements du fonds changeront.

Dix principaux placements (au 31 décembre 2019)

| | |
|---|---------------|
| 1. Fonds d'actions canadiennes Composé BlackRock Sun Life, série I | 41,0 % |
| 2. Fonds d'obligations canadiennes Universel BlackRock Sun Life - série I | 23,5 % |
| 3. FNB iShares Core U.S. Aggregate Bond | 7,0 % |
| 4. iShares Global Tech ETF | 5,7 % |
| 5. iShares Global Healthcare ETF | 4,7 % |
| 6. iShares International Treasury Bond ETF | 4,6 % |
| 7. iShares Global Consumer Discretionary ETF | 2,8 % |
| 8. iShares Global Consumer Staples ETF | 2,4 % |
| 9. iShares Global Telecom ETF | 1,9 % |
| 10. FNB iShares iBoxx High Yield Corporate Bond | 1,9 % |
| Pourcentage total des dix principaux placements | 95,5 % |

Nombre total de placements 13

Répartition des placements (au 31 décembre 2019)



Quel est le degré de risque?

La valeur du fonds peut aussi bien diminuer qu'augmenter. Vous pourriez perdre de l'argent.

Une des façons d'évaluer le risque consiste à regarder dans quelle mesure le rendement du fonds change avec le temps. C'est ce qu'on appelle la «volatilité».

En général, les fonds plus volatils présentent des rendements qui fluctuent davantage avec le temps. Ils sont plus susceptibles de vous faire perdre de l'argent, mais également de présenter des rendements plus élevés. Les fonds moins volatils ont tendance à présenter des rendements qui fluctuent peu avec le temps. En règle générale, ils présentent des rendements moindres et sont moins susceptibles de vous faire perdre de l'argent.

Niveau de risque

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. a déterminé que la volatilité de ce fonds est **faible à moyen**.

Le niveau de risque est déterminé en fonction de la fluctuation du rendement d'un fonds au fil des ans. Il ne constitue pas une indication de la volatilité future du fonds. Le niveau de risque peut changer avec le temps. Un fonds présentant un faible niveau de risque peut quand même perdre de l'argent.



Pour en savoir plus sur le niveau de risque d'un fonds et les risques particuliers pouvant avoir une incidence sur le rendement du fonds, lisez la section "Quels sont les risques généraux associés à un placement dans un organisme de placement collectif?" du prospectus simplifié du fonds.

Aucune garantie

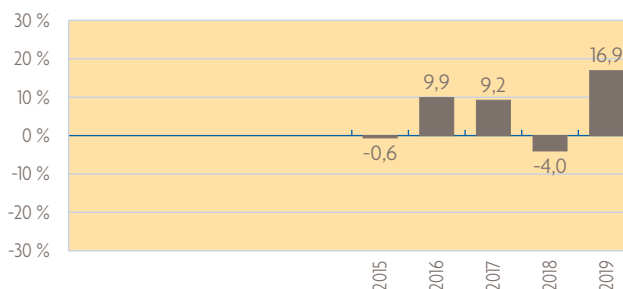
Comme la plupart des organismes de placement collectif, ce fonds n'offre aucune garantie. Vous pourriez ne pas récupérer l'argent investi.

Quel a été le rendement du fonds?

Cette section vous montre le rendement des actions de la Série O du fonds pour les 5 dernières années civiles. Les rendements sont indiqués après déduction des frais. Ces frais réduisent le rendement de la série.

Rendements annuels

Ce graphique montre le rendement des actions de la Série O du fonds pour chacune des 5 dernières années civiles. La valeur de la série a baissé pendant 2 des 5 années indiquées. La fourchette de rendements et les changements d'une année à l'autre peuvent vous aider à déterminer le degré de risque du fonds. Toutefois, ces renseignements ne donnent aucune indication quant au rendement futur du fonds.



Meilleur et pire rendement sur trois mois

Ce tableau montre le meilleur et le pire rendement des parts de la Série O du fonds sur une période de trois mois au cours des 5 dernières années. Le meilleur et le pire rendement sur trois mois pourraient augmenter ou diminuer à l'avenir. Déterminez la perte que vous pourriez assumer sur une courte période.

| | Rendement | Période de 3 mois se terminant : | Si vous investissez 1 000 \$ au début de la période |
|--------------------|-----------|----------------------------------|--|
| Meilleur rendement | 9,0 | 31 mars 2019 | Votre rendement augmenterait pour atteindre 1 090 \$ |
| Pire rendement | -5,8 | 31 décembre 2018 | Votre rendement diminuerait pour atteindre 942 \$ |

Rendement moyen

Au 31 décembre 2019, une personne qui a placé 1 000 \$ dans des actions de la Série O du fonds depuis sa création a maintenant 1 409 \$. Cela représente un taux de rendement composé annuel de 6,1%.

À qui le fonds est-il destiné?

Épargnants qui :

- Recherchent un fonds équilibré constitué surtout de titres canadiens et affichant une grande diversification.
- Recherchent un niveau modéré de croissance et de revenu.
- Investissent à moyen ou à long terme.
- Peuvent tolérer un risque de placement faible à moyen.

N'investissez pas dans ce fonds à moins d'être prêt à accepter la perte potentielle d'une partie de votre placement ou si vous avez un horizon de placement à court terme.

Un mot sur la fiscalité

En général, vous devez payer de l'impôt sur l'argent que vous rapporte un fonds. Le montant de l'impôt que vous payez dépend des lois fiscales en vigueur là où vous vivez, ainsi que du fait que vous détenez ou non les actions du fonds dans un régime enregistré comme un régime enregistré d'épargne-retraite ou un compte d'épargne libre d'impôt.

N'oubliez pas que si vous détenez les actions du fonds dans le cadre d'un compte non enregistré, les distributions du fonds s'ajoutent à votre revenu imposable, peu importe que vous les receviez au comptant ou que vous les réinvestissiez.

Combien cela coûte-t-il?

Le tableau suivant présente les frais que vous pourriez payer si vous achetez, possédez ou vendez des actions du Série O. Les frais – y compris les commissions – peuvent varier selon les séries d'un fonds et selon les fonds. Des commissions plus élevées peuvent inciter un représentant à recommander un placement plutôt qu'un autre. Demandez s'il existe d'autres séries, fonds ou placements qui pourraient vous convenir à un coût moindre.

1. Frais de souscription

Il n'y a qu'une seule option de souscription lorsque vous souscrivez des parts de cette série.

| Option de souscription | Ce que vous payez | | Fonctionnement |
|--|--|--|--|
| | en pourcentage (%) | en dollars (\$) | |
| Frais de souscription payables à l'acquisition | Entre 0 % et 5 % du prix d'achat des actions que vous souscrivez | Vous paierez des frais allant de 0 \$ à 50 \$ pour chaque placement de 1 000 \$. | • Vous et votre représentant négociez les frais, qui peuvent représenter jusqu'à 5,0 % du coût des actions, et vous payez ces frais à la société de votre représentant au moment où vous souscrivez les actions. |

2. Frais du fonds

Vous ne payez pas ces frais directement. Ils ont cependant des conséquences pour vous, car ils réduisent le rendement du fonds.

Au 30 juin 2019, la date du plus récent rapport de la direction sur le rendement du fonds, les frais de la série représentaient 0,24 % de sa valeur. Cela représente approximativement 2 \$ pour chaque tranche de 1 000 \$ qui est placée.

| | Taux annuel (en pourcentage de la valeur de la série) |
|---|---|
| Ratio des frais de gestion (RFG) Il s'agit du total des frais d'administration et frais du fonds. | 0,24 % |
| Ratio des frais d'opération (RFO) Il s'agit des frais d'opération du fonds. | 0,00 % |
| Frais du fonds | 0,24 % |

Renseignements supplémentaires concernant la commission de suivi

Aucune commission de suivi n'est payée à même les frais de gestion.

3. Autres frais

Vous pourriez devoir payer d'autres frais lorsque vous achetez, détenez, vendez ou échangez, dans le cadre d'une substitution, des actions de cette série du fonds.

| Frais | Ce que vous payez |
|--|--|
| Frais de service de courtiers pour la série O | Vous pouvez négocier des frais de courtage pour les titres de série O, qui sont à votre charge, entre 0 % et 1 %, additionnés des taxes applicables. Ces frais sont négociés entre vous et la société de votre représentant au moyen d'une entente. Si aucune entente n'est reçue, le taux des frais de courtage pour les titres de série O sera de 0 %. Ces frais, additionnés des taxes applicables, seront payés par vous (au moyen de titres rachetés de votre portefeuille) à la société de votre représentant, sur une base mensuelle. |
| Frais d'opérations à court terme | Si, dans les 30 jours de leur achat, vous faites racheter des actions du fonds ou vous échangez des actions du fonds dans le cadre d'une substitution, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander, pour le compte du fonds, des frais d'opération à court terme correspondant à 2 % de la valeur liquidative des actions rachetées ou ayant fait l'objet de la substitution. |
| Frais de gestion | Des frais de gestion vous sont imposés directement par l'intermédiaire d'un rachat de titres. Les frais de gestion sont de 0,50 %. |
| Frais de substitution | Les courtiers peuvent vous demander des frais allant jusqu'à 2 % de la valeur des actions que vous échangez, dans le cadre d'une substitution, contre des actions d'un autre fonds. |
| Frais d'insuffisance de fonds | Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. vous demandera des frais d'insuffisance de fonds (de 30 \$ pour chaque effet retourné) si un chèque ou un ordre d'achat est retourné en raison d'une insuffisance de fonds dans votre compte. |
| Frais de messagerie ou de virement électronique | Si vous demandez que le produit d'un rachat vous soit envoyé par messagerie ou par virement électronique, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc. pourrait vous demander de payer les frais qu'elle engagerait relativement au mode de livraison choisi. |

Et si je change d'idée?

En vertu des lois sur les valeurs mobilières de certaines provinces et de certains territoires, vous avez :

- de vous retirer d'un contrat d'achat d'un organisme de placement collectif dans les deux jours ouvrables de la réception du prospectus simplifié ou de l'aperçu du fonds, ou
- un droit d'annulation de votre achat, que vous pouvez exercer dans les 48 heures de la réception de la confirmation de votre ordre d'achat.

Dans certaines provinces et certains territoires, vous avez également le droit de demander la nullité d'une souscription ou de poursuivre en dommages-intérêts si le prospectus simplifié, la notice annuelle, l'aperçu du fonds ou les états financiers contiennent de l'information fautive ou trompeuse. Vous devez prendre des mesures dans les délais prescrits par la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire.

Pour de plus amples renseignements, reportez-vous à la loi sur les valeurs mobilières de votre province ou territoire, ou consultez un avocat.

Renseignements

Communiquez avec le gestionnaire, Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc., ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire du prospectus simplifié et d'autres documents d'information. Ces documents et la fiche de renseignements sur le fonds constituent les documents juridiques du fonds.

Placements mondiaux Sun Life (Canada) inc.
1, rue York
Toronto (Ontario) M5J 0B6

Numéro sans frais : 1-877-344-1434
Courriel : info@placementsmondiauxsunlife.com
Internet : www.placementsmondiauxsunlife.com

Pour en savoir plus sur les organismes de placement collectif, lisez la brochure Comprendre les organismes de placement collectif, qui est accessible sur le site Web des Autorités canadiennes en valeurs mobilières, au www.securities-administrators.ca.